

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 6 avril 2015, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Jocelyn Brière, est absent à cette séance pour cause maladie.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2015-04-1374)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2015
4. Dépôt des états financiers 2014 et du rapport de l'auditeur indépendant
5. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015
6. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 mars 2015
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 mars 2015
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 mars 2015
  - Rapport sur les constats d'infraction au 31 mars 2015
7. Suivi au procès-verbal
  - Bell : Retrait de la cabine téléphonique située au 1960, boulevard St-Joseph Ouest
8. Association Québécoise de l'urbanisme : Inscriptions du maire et de l'inspectrice en urbanisme, formation sur le *CCU et l'acceptabilité sociale : Défi ou déni ?*, à Drummondville, le 25 avril 2015, au montant de 528,88 \$ taxes incluses
9. A.D.M.Q. : Adhésion à titre de membre-relève pour Mme Émilie Trottier, au montant de 118,43 \$ taxes incluses
10. A.D.M.Q. : Inscription de Mme Émilie Trottier aux trois premières formations pour devenir directrice générale et secrétaire-trésorière, au montant de 1 148,60 \$ taxes incluses
11. Adoption : Second projet de Règlement numéro 487-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant le retrait d'usage dans la zone A2

12. Avis de motion : Projet de règlement numéro 488-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la modification des limites de la zone H9
13. Adoption : Second projet de Règlement numéro 488-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la modification des limites de la zone H9
14. Avis de motion : Projet de règlement numéro 489-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant l'ajout de la classe d'usages commerciaux c3 dans les zones commerciales C4 et C5
15. Adoption : Second projet de Règlement numéro 489-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant l'usage de la classe d'usages commerciaux c3 dans les zones commerciales C4 et C5
16. Changement à apporter au calendrier des séances du conseil 2015
17. Mandat à donner à la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. pour la production d'une reddition de comptes sur le *Programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour 2014* de Recyc-Québec
18. Therrien Couture, avocats : Mandat pour vérifier le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
19. Municipalité de Saint-Guillaume : Retrait de la municipalité concernant l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste
20. Service Conseil en Urbanisme : Mandat pour la rédaction d'un projet d'amendement au règlement de zonage 382-05 pour l'ajout d'un nouvel usage dans la zone C2
21. C.P.T.A.Q. : Propriétaire de l'immeuble situé au 2125, boulevard St-Joseph, demande l'appui de la municipalité pour agrandir son terrain de camping
22. Abroger les résolutions numéros 2013-05-754 et 2013-09-877
23. Rénovation cadastrale : Reconnaissance des droits de propriété concernant les voies publiques
24. Ministère des Transports du Québec : Transmission des Annexes A et B concernant la reddition de comptes sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014
25. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction d'un projet de règlement d'emprunt pour des travaux de pavage sur les rues Lyne, Diane, Marie-Ève et une partie de la rue Lecavalier
26. Cantine du Parc : Contrat de location avec la municipalité pour l'installation d'une cantine mobile sur le terrain du centre sportif
27. WSP Canada Inc. : Mandat pour la production d'un appel d'offres et devis pour les travaux de réfection, de resurfaçage et de pavage des routes municipales
28. Appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire
29. S.I.U.C.Q. : Demande de la municipalité pour que l'organisme effectue la sécurité lors des activités de la Fête de la St-Jean, le 23 juin 2015
30. La ligue de balle Les Bons Gars demande l'autorisation pour réserver le terrain de balle les mardis à compter du 5 mai 2015
31. Comité organisateur de la course *Des chênes-toi!* demande l'autorisation d'utiliser les sentiers du parc du Sanctuaire pour une course, les 24 et 25 octobre 2015
32. Adoption des comptes à payer

33. Varia

34. Correspondance :

- M.D.D.E.L.C.C. : *Programme gestion des matières résiduelles 2014* – versement d'une subvention au montant de 11 624,31 \$
- Recyc-Québec : *Programme Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2014*, versement d'une subvention au montant de 4 504,50 \$
- Lettre d'un citoyen déposée à cette séance du conseil

35. Période de questions

36. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2015-04-1375)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1376)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2015**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1377)

**4. Dépôt des états financiers 2014 et rapport de l'auditeur indépendant**

Le rapport de vérification pour l'année 2014, préparé par la firme comptable Deloitte s.e.n.c.r.l., est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

Madame Marie-Line Beaulieu, comptable agréée de cette firme, dépose le rapport de l'auditeur indépendant et fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

(2015-04-1378)

**5. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Ruel, dépose à ce conseil les états comparatifs des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015. Une copie a été remise à chacun des membres de ce conseil dans les délais prescrits.

**6. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 mars 2015
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 mars 2015
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 mars 2015
- Rapport sur les constats d'infraction au 31 mars 2015

## 7. Suivi au procès-verbal

Bell : Retrait de la cabine téléphonique située au 1960, boulevard St-Joseph Ouest

Le maire, M. Robert Boucher, informe les personnes présentes à cette séance que la compagnie Bell procédera à l'enlèvement de la cabine téléphonique située à l'intersection de la rue Paul et du boulevard St-Joseph Ouest dans les quatre-vingt-dix jours suivant la lettre datée du 28 février de Belle Canada et reçue au bureau municipal le 19 mars 2015.

(2015-04-1379)

## 8. Association Québécoise de l'urbanisme : Inscriptions de l'inspectrice en urbanisme et du stagiaire, formation sur le CCU et l'acceptabilité sociale : Défi ou déni ?, au montant de 528,88 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'inspectrice en urbanisme, Mme Émilie Trottier, et le stagiaire, M. Marc-Olivier Lapointe, à assister à la formation *CCU et l'acceptabilité sociale : Défi ou déni ?*, le 25 avril 2015, à Drummondville, au montant de 528,88 \$ taxes incluses.

Les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1380)

## 9. A.D.M.Q. : Adhésion à titre de membre-relève pour Mme Émilie Trottier, au montant de 118,43 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser Mme Émilie Trottier, directrice générale adjointe, à adhérer à titre de membre-relève auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, au montant de 118,43 \$ taxes incluses afin de lui permettre de suivre les formations pour devenir directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1381)

## 10. A.D.M.Q. : Inscription de Mme Émilie Trottier aux trois premières formations pour devenir directrice générale et secrétaire-trésorière

**Attendu** la résolution numéro 2015-03-1345 nommant Mme Émilie Trottier directrice générale adjointe;

**Attendu que** les nouveaux directeurs généraux et secrétaire-trésoriers doivent suivre trois cours réussis sur une période de douze (12) mois pendant six années pour l'obtention d'un diplôme de *Gestionnaire municipal agréé (GMA)*;

**Attendu que** la municipalité bénéficie d'un rabais de 150 \$ sur ces formations car elle membre de la Fédération des municipalités du Québec;

**Attendu que** des frais administratifs et d'ouverture de dossier au montant de 95,00 \$;

**Attendu que** l'Association des directeurs municipaux du Québec offre les trois formations regroupées suivantes sur le Web en 2015, au montant de 954,00 \$ avant taxes :

- *Le Directeur Générale et Secrétaire-Trésorier évoluant dans son environnement légal, politique et public;*
- *La comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière;*
- *Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires.*

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'accepter que Mme Émilie Trottier, directrice générale adjointe, de suivre les trois formations données par l'Association

des directeurs municipaux du Québec sur le Web en 2015, au montant total de 1 152,05 \$ taxes incluses

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1384)

**11. Adoption : Second projet de Règlement numéro 487-15**

**en amendement au règlement de zonage en vigueur  
concernant le retrait d'usage dans la zone A2**

**ATTENDU QUE** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire restreinte les usages autorisés dans la zone A2 afin d'en préserver l'intégrité;

**ATTENDU QU'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, lors de la séance du conseil du 2 mars 2015;

**Attendu qu'une** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** de règlement numéro **487-15** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**Article 2**

À l'annexe B du règlement de zonage numéro 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, concernant la grille des usages et normes, une modification est apportée comme suit :

*Dans la grille correspondante à la zone A2, l'usage « INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2) » ainsi que les normes s'y rapportant (colonne #6) sont retirés;*

**Article 3**

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Robert Boucher, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2015-04-1383)

**12. Avis de motion : Projet de règlement numéro 488-15**

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Joël Jutras, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **488-15** en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la modification des limites de la zone H9. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2015-04-1384)

**13. Adoption : Second projet de Règlement numéro 488-15**

**en amendement au règlement de zonage en vigueur  
concernant la modification des limites de la zone H9**

**ATTENDU QUE** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire permettre l'aménagement d'un lot résidentiel sur la rue Élisée pour la construction future d'une maison et qu'il y a lieu pour se faire d'agrandir la zone résidentielle H9 à même une partie de la zone commerciale C2;

**ATTENDU QU'**un **avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Joël Jutras, lors de la séance du conseil du 6 avril 2015;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** de règlement numéro **488-15** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **Article 2**

*Le plan de zonage (plan 2 de 2), faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe A, est modifié comme suit :*

*a) La zone H9 est agrandie aux dépens de la zone C2, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire intégrante;*

#### **Article 3**

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Robert Boucher, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2015-04-1385)

#### **14. Avis de motion : Premier projet de règlement numéro 489-15**

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **489-15 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant l'ajout de la classe d'usages commerciaux c3 dans les zones commerciales C4 et C5**. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2015-04-1386)

#### **15. Adoption : Second projet de Règlement numéro 489-15**

**en amendement au règlement de zonage en vigueur  
concernant l'ajout de la classe d'usages commerciaux c3  
dans les zones commerciales C4 et C5**

**ATTENDU QUE** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire permettre la classe d'usages commerciaux c3 (commerce de détail et service lourd) dans son ensemble, dans les zones commerciales C4 et C5 (le long du Boulevard Saint-Joseph);

**ATTENDU QU'**un **avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, lors de la séance du conseil du 6 avril 2015;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième** projet de règlement numéro **489-15** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **Article 2**

À l'annexe B du règlement de zonage numéro 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, concernant la grille des usages et normes, des modifications sont apportées comme suit :

- a) Dans la grille correspondante à la zone C4, l'annotation « (2) » dans la case correspondante à la ligne « Usages spécifiquement permis » et à la colonne #3 (correspondante à la classe d'usages c3 – commerce de détail et service lourd) est supprimée. Cette modification a pour effet de permettre la classe d'usages c3 dans son ensemble plutôt qu'uniquement le paragraphe E de l'article 4.2.3 (service spécialisé de réparation et d'entretien de véhicule ne comprenant pas de pompes à essence);
- b) Dans la grille correspondante à la zone C5, une nouvelle colonne #5 est ajoutée permettant la classe d'usages c3 (commerce de détail et service lourd) et définissant les différentes normes d'implantation pour ce type d'usage. Le tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

#### **Article 3**

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Robert Boucher, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2015-04-1387)

#### **16. Calendrier des séances du conseil : Changement à apporter**

**Attendu que** la municipalité a adopté le calendrier des séances ordinaires le 1<sup>er</sup> décembre 2014 tel que prescrit par la loi;

**Attendu que** la municipalité doit apporter un changement de date pour ce calendrier par voie de résolution;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de modifier les dates des **6 juillet et 7 septembre 2015** pour celle des **7 juillet et 8 septembre 2015**. La séance ordinaire du conseil se tient à la salle municipale située au 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest, et débute à 19h30.

Il est également résolu qu'un avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1388)

#### **17. Deloitte sencrl: Mandat pour produire la reddition de compte sur le Programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour 2014 de Recyc-Québec**

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de mandater la firme Deloitte s.e.n.c. pour produire la reddition de

comptes sur le *Programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* de Recyc-Québec, pour l'année 2014.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1389)

**18. Therrien Couture, avocats : Mandat pour vérifier le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

**Attendu que** la municipalité doit procéder par règlement pour les ententes relatives à des travaux municipaux en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le *Code municipal du Québec*;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, pour vérifier la conformité du projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1390)

**19. Municipalité de Saint-Guillaume : Retrait de la municipalité concernant l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste**

**Attendu que** la municipalité participe à l'entente sur la délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste avec la municipalité de Saint-Guillaume;

**Attendu que** le pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de Saint-Majorique-de-Grantham, M. Dany Alie, possède les qualifications requises au titre de préventionniste et que celui-ci offre ses services pour effectuer les visites de prévention sur le territoire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu que la municipalité se retire de l'entente avec la municipalité de Saint-Guillaume pour les services du préventionniste identifié dans cette entente, et procède à l'embauche de M. Dany Alie, pour effectuer les visites de prévention pour les risques moyens, élevés et très élevés tels que requis au schéma de couverture de risques en vigueur. Le taux salarial et les conditions de travail seront établis par entente entre la municipalité et M. Alie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1391)

**20. Service Conseil en Urbanisme : Mandat pour la rédaction d'un projet d'amendement au règlement de zonage 382-05 pour l'ajout d'un nouvel usage dans la zone C2**

**Attendu que** la municipalité doit procéder par règlement pour ajouter un nouvel usage dans la zone C2;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de mandater la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour la rédaction d'un projet d'amendement au règlement de zonage numéro 382-05 pour l'ajout d'un nouvel usage dans la zone C2.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1392)

**21. C.P.T.A.Q. : Propriétaire de l'immeuble situé au 2125, boulevard St-Joseph, demande l'appui de la municipalité pour agrandir son terrain de camping**

**Attendu que** le propriétaire de l'immeuble situé au 2125, boulevard St-Joseph Ouest, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'agrandir le terrain de camping situé sur le lot 4 433 133;



**Attendu que** l'homogénéité de la communauté n'est pas menacée puisque le terrain de camping est déjà existant et que la demande consiste à agrandir cet usage;

**Attendu que** la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu que ce conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1393)

## **22. Abroger les résolutions numéros 2013-05-754 et 2013-09-877**

**Attendu que** la municipalité a adopté les résolutions numéros 2013-05-754 et 2013-09-877 concernant la fermeture et l'abolition du tracé de l'ancien chemin du 2<sup>ième</sup> Rang;

**Attendu que** la municipalité, dans un premier temps, doit procéder au lotissement des lots identifiant l'ancien chemin du 2<sup>ième</sup> Rang;

**Attendu que** la municipalité doit rencontrer les propriétaires dont les lots sont contigus aux lots de l'ancien chemin du 2<sup>ième</sup> Rang;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'abroger les résolutions numéros 2013-05-754 et 2013-09-877 et de reprendre le processus de fermeture et d'abolition du tracé de l'ancien chemin du 2<sup>ième</sup> Rang.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1394)

## **23. Rénovation cadastrale : Reconnaissance des droits de propriété concernant les voies publiques**

**Attendu que** les travaux de rénovation cadastrale sont terminés sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** des irrégularités ont été constatées dans les titres de propriété des voies publiques suivantes :

Boulevard St-Joseph Ouest  
Chemin du Sanctuaire et chemin du Golf  
2<sup>ième</sup> Rang, 5<sup>ième</sup> Rang et Petit 4<sup>ième</sup> Rang  
Route Guilbault et route Rodier

**Attendu que** ces voies publiques sont ouvertes à la circulation depuis au moins dix ans;

**Attendu qu'**aucune taxe n'a été payée au cours des dix dernières années sur les parties des voies publiques visées par la présente procédure;

**Attendu que** la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de se faire reconnaître propriétaire de ces parcelles constituant les voies publiques précitées;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu que la municipalité débute les procédures de reconnaissance des droits de propriété en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour les lots suivants du cadastre du Québec :

Voie publique	Lots
Boulevard St-Joseph Ouest	4 433 440, 4 433 443, 4 433 536, 4 433 571 et 4 433 582
Chemin du Sanctuaire	4 433 448, 4 433 450, 4 433 452, 4 433 453, 4 433 601 et 4 433 583
Chemin du Golf Ouest	4 433 481
Route Guilbault	4 433 574
Route Rodier	4 433 585
2 <sup>ième</sup> Rang	4 433 520, 4 433 535, 4 433 543, 4 433 580, 4 433 597, 4 433 605, 4 433 613
5 <sup>ième</sup> Rang Ouest	4 433 586, 4 433 587, 4 433 591, 4 433 598
Petit 4 <sup>ième</sup> Rang	4 826 400

**Que** la municipalité procède aux autres formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, notamment, à la publication de deux avis publics et d'une déclaration au registre foncier dans les délais prescrits par la loi;

**Que** la directrice générale, Mme Hélène Ruel, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1395)

**24. Ministère des Transports du Québec : Transmission des Annexes A et B concernant la reddition de comptes sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 45 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales du 5<sup>e</sup> Rang, Petit Rang 5, chemin du Golf, Petit Rang 4, chemin du Sanctuaire, 2<sup>e</sup> Rang, route Rodier, route Chagnon et boulevard Saint-Joseph Ouest, ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes énumérées ci-haut ainsi que les ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité et ce, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1396)

**25. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction d'un projet de règlement d'emprunt pour des travaux de pavage sur les rues Lyne, Diane, Marie-Ève et une partie de la rue Lecavalier**

**Attendu que** la municipalité désire procéder à des travaux de pavage sur les rues Lyne, Diane, Marie-Ève et sur une partie de la rue Lecavalier en 2015;

**Attendu que** la municipalité doit procéder par règlement d'emprunt pour ces travaux;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de mandater la firme Therrien Couture,

avocats, pour la rédaction d'un projet de règlement d'emprunt pour les travaux de pavage sur les rues gravelées du développement domiciliaire telles que mentionnées ci-haut.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1397)

**26. Cantine du Parc : Contrat de location avec la municipalité pour l'installation d'une cantine mobile sur le terrain du centre sportif**

**Attendu que** le propriétaire de la Cantine du Parc demande à la municipalité l'autorisation d'installer une cantine mobile sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** la municipalité a offert au propriétaire d'installer sa cantine mobile sur le terrain du centre sportif, en conformité avec le règlement de zonage numéro 382-05;

**Attendu que** la municipalité a préparé un contrat de location et fait vérifier celui-ci par la firme Therrien Couture, avocats, pour la conformité légale du document;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat de location pour une durée de cinq (5) ans. Une correction est ajoutée au contrat pour les frais d'électricité inclus dans le coût de location : utilisation d'un maximum de 30 ampères.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1398)

**27. WSP Canada Inc. : Mandat pour la production d'un appel d'offres et devis pour les travaux de réfection, de resurfaçage et de pavage des routes municipales**

**Attendu** la résolution numéro 2015-03-1357 mandatant la firme WSP Canada Inc. pour procéder à l'évaluation du coût des travaux de réfection, de resurfaçage et de pavage sur certaines routes municipales pour 2015;

**Attendu que** la firme WSP Canada Inc. a déposé l'évaluation du coût de certains travaux de voirie;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. pour la production d'appels d'offres et confection de devis ainsi que la surveillance des travaux pour les rues ou routes suivantes :

- Travaux de scarification, de rechargement et de pavage sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et une partie de la rue Lecavalier;
- Travaux de scarification, de rechargement et de resurfaçage sur la rue Joseph;
- Travaux de réfection et de resurfaçage sur une partie de la rue Lecavalier;

Il est également résolu d'effectuer des travaux de réparation d'asphalte mécanisé sur une partie de la route Tessier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1399)

**28. Appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité a fait inspecter l'immeuble situé au parc du Sanctuaire par un inspecteur en bâtiment et que celui-ci a été déclaré insalubre;

**Attendu que** la municipalité doit procéder à la démolition de cet immeuble;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois entrepreneurs pour effectuer les travaux de démolition de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire. Le terrain doit pouvoir supporter la machinerie lourde et être prêt pour de tels travaux de démolition. Le plus bas soumissionnaire conforme ayant la machinerie adéquate pour ce genre de travaux obtiendra le contrat.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1400)

**29. S.I.U.C.Q. : Demande de la municipalité pour que l'organisme effectue la sécurité lors des activités de la Fête de la St-Jean, le 23 juin 2015**

**Attendu que** la municipalité tiendra des activités lors de la Fête de la St-Jean, le 23 juin 2015, sur le terrain des loisirs situé au 730, chemin du Sanctuaire;

**Attendu que** la municipalité remet une contribution annuelle auprès du S.I.U.C.Q.;

**Attendu que** l'entente avec le S.I.U.C.Q. permet d'offrir les services de sécurité civile lors d'un événement annuel municipal;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de demander au S.I.U.C.Q. d'assurer la sécurité lors des activités de la Fête de la St-Jean, le 23 juin 2015.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1401)

**30. La ligue de balle *Les Bons Gars* demande l'autorisation pour réserver le terrain de balle les mardis à compter du 5 mai 2015**

**Attendu que** la Ligue de balle *Les Bons Gars* demande à la municipalité l'autorisation de louer le terrain de balle pour la saison 2015, tous les mardis des mois de mai à septembre;

**Attendu que** la municipalité a effectué des travaux d'aménagement en 2014 sur le terrain de balle;

**Attendu que** la Ligue de balle *Les Bons Gars* doit attendre que le terrain soit propice à recevoir les joueurs et vérifier sa disponibilité auprès de l'inspecteur en voirie;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser la Ligue de balle *Les Bons Gars* à louer le terrain de balle aux conditions énumérées ci-haut, tous les mardis soit, de mai à septembre 2015, et d'autoriser l'affichage de panneaux publicitaires des commanditaires durant toute la période de location.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1402)

**31. Comité organisateur de la course *Des chênes-toi!* demande l'autorisation d'utiliser les sentiers du parc du Sanctuaire pour une course, les 24 et 25 octobre 2015**

**Attendu que** le comité organisateur de la course *Des Chênes-toi* demande l'autorisation à la municipalité d'organiser une course dans les sentiers du parc du Sanctuaire, les 24 et 25 octobre 2015;

**Attendu que** le défi proposé est une course en sentier de deux étapes faits par une équipe de cinq coureurs ou individuellement, sur une distance de quatre kilomètres, le vendredi en soirée et de huit kilomètres le samedi matin, le tout dans une ambiance festive;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le comité organisateur de la course *Des Chênes-toi* d'organiser une course dans les sentiers du parc du Sanctuaire, les 24 et 25 octobre 2015. La municipalité informera son courtier d'assurances de cet événement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-04-1403)

### **32. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

#### **DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 485-14 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Bell Mobilité	Cellulaires directeur SSI, inspecteur et adjoint en voirie	112,95 \$
Blanchard et Fils	Disposition déchets	52,89 \$
Garage Éric Bonin	Alcool pour câble pour la zamboni	9,83 \$
Hamel Propane	Essence au propane pour la zamboni	116,04 \$
Hydro-Québec	Électricité - luminaires de rues	890,16 \$
Hydro-Québec	Électricité pour caserne des pompiers	169,33 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le bureau municipal et la salle communautaire	807,68 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le centre sportif	1 656,43 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le compteur téléométrique	192,21 \$
Info Page	Pagettes des pompiers pour SSI	119,86 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal et tracteur de la voirie	176,18 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Location modem Internet pour bureau municipal	107,74 \$
Location R. Morin	Location perceuse pour trou dans béton du cabanon	183,19 \$
Performance Informatique	Configuration imprimante et vérification du réseau	149,47 \$
Petite caisse	Renflouement au 18 mars 2015	158,02 \$
Réno-Dépôt Drummondville	Gaz propane pour zamboni	37,92 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations - 4 véhicules municipaux et du SSI	3 823,58 \$
SélectCom	Système téléphonique pour bureau municipal	260,08 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle communautaire	451,38 \$
Ville de Drummondville	1er versement de trois pour supralocaux 2015	2 801,00 \$
Visa Desjardins	Rouleaux de timbres & recommandés	784,56 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>13 060,50 \$</b>

#### **SALAIRES NETS PAYÉS EN MARS 2015 :**

Élus municipaux	Rémunération & allocation dépenses pour mars 2015	2 595,05 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois de mars 2015	3 161,14 \$
Employés	Salaires pour le mois de mars 2015	14 070,69 \$
		<b>19 826,88 \$</b>

#### **DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL:**

Concept FST	Consultation, planification et tests présence amiante salle	551,88 \$
Crédit-Bail CLÉ	Location tracteur New Holland pour travaux municipaux	957,71 \$
Deloitte, comptables	1ère facture progressive - vérification année 2014	6 323,63 \$
Fondation CEGEP de Dr'ville	Contribution pour la remise de bourses étudiant finissant	250,00 \$
Guy St-Michel, infographiste	Conception et montage du journal local mars 2015	504,46 \$
M.G.N. Déneigement Inc.	5e versement de 6 - déneigement des routes	10 814,30 \$
Office municipal d'habitation	Versement pour déficit - budget 2015	3 305,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Transport & cueillette ordures ménagères - avril 2015	1 727,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Transport & cueillette recyclage - avril 2015	712,36 \$
		<b>25 146,34 \$</b>

#### **DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 6 AVRIL 2015:**

ADTEXCom	Mise à jour site Web municipal - mars 2015	40,24 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour mars 2015	1 822,82 \$
BuroPro	3 livrets de 50 permis pour l'inspecteur en urbanisme	49,49 \$
Centre d'extincteur SL	Inspection, essai et rechargement cylindre pour SSI	460,51 \$
CMP Mayer Inc.	Vêtements pour pompiers du SSI	396,67 \$
Fréchette, Luc	Location du garage au 1955, boul. St-Joseph Ouest - avril 2015	550,00 \$

Hamel Propane	Propane pour la caserne des pompiers du SSI	454,50 \$
Infotech Inc.	Journée de taxation 2015 avec formatrice	243,10 \$
Infotech Inc.	Ajout d'un poste <i>Sygem</i> pour le stagiaire en urbanisme	517,39 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable février 2015	132,56 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	116,65 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement partie non-résident activités de loisir	680,95 \$
Machinerie N. P.	Réparation et pièces pour la zamboni	1 096,58 \$
Mégaburo Inc.	Cartouche agrafes, caisse papier et stylos	236,47 \$
Mégaburo Inc.	7 467 copies à 0,0165\$ et 1 496 copies couleurs à 0,1170\$	342,90 \$
MRC de Drummond	Quote-part pour avril 2015	5 022,56 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement du recyclage (5,97 t.m.)	182,09 \$
MRC de Drummond	Enfouissement des déchets - (22,49 t.m.)	1 396,64 \$
MRC de Drummond	Papeterie - annexes au permis de construction	23,00 \$
Réno Dépôt Drummondville	Peinture fluorescente, grille murale et équerre angle	28,13 \$
Résident - lot 4 435 195	Remb. consommation eau potable 2012-2013-2014	453,10 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour mars 2015	4 535,98 \$
Sécurité Maska	Achat d'un cylindre pour le SSI	258,69 \$
Service de CRIC Drummond	Supports pour extincteurs	20,70 \$
Service de sécurité incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service de sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	55,00 \$
Service de sécurité incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	55,00 \$
Service de sécurité incendie	Remb. Km et repas - formation 3 pompiers	239,27 \$
Service de sécurité incendie	Remb. Achat courroie pour scie à béton & lumières citerne	121,61 \$
Therrien Couture, avocats	Honoraires - entente relative travaux municipaux - divers dossiers	1 325,66 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle municipale	363,78 \$
<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>		<b>21 392,04 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 6 AVRIL 2015:</b>		<b>79 425,76 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 avril 2015 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 33. Varia

Aucun item n'est ajouté à ce point.

### 34. Correspondance

- M.D.D.E.L.C.C. : *Programme gestion des matières résiduelles 2014* – versement d'une subvention au montant de 11 624,31 \$
- Recyc-Québec : *Programme Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2014*, versement d'une subvention au montant de 4 504,50 \$
- Lettre d'un citoyen déposée à cette séance du conseil

### 35. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h16

- Directrice générale adjointe – résolution pour embauche
- Embauche de personnel pour la patinoire
- Vidange des fosses septiques en 2015 – vidange systématique avec la MRC
- Disponibilité de Cogéco Câble sur le territoire
- Hydro-Québec – vente des terres – suivi

- L'avenir de l'église de Saint-Majorique-de-Grantham – suggestions bienvenues
- Démolition de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire

Fin de la période : 20h40

### **36. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras  
de lever l'assemblée à **20 heures et 41 minutes**.

---

Robert Boucher  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière